

B. N^o 2. Marqué Ins. Cons. S. 1679 à 1705.

Ce livre a un index détaché, il commence par l'Edit du Roy d'Avril 1663 qui érige le Souverain Conseil contenu sur trois pages de parchemin, le reste de ce livre est de papier commun et contient en tout, en y comprenant le dit Edit, 164 feuilles écrites et trois feuilles en blanc à la fin du livre—ce livre est dans un assez-bon état, relié en veau, le premier enrégistrement sur papier sur la troisième feuille est une concession des Isles et Ilets de Mingan à Jacques De La Lande et Louis Joliet, et le dernier enrégistrement sur la feuille 164 est une commission qui nomme Monfr. de Monseignat Greffier du Conseil Supérieur au lieu de Mr. Peuvret, les enrégistremens dans ce livre sont signés par les Greffiers du Conseil, et la dernière page par Dupont un membre du Conseil, il contient en général des arrêts, des édits, des Ordonnances, et ordres du Roi de France et autres papiers d'état, des arrêts du Conseil Supérieur à Québec, des concessions de terre par le Gouverneur et l'Intendant et des ratifications par le Roy; des commissions aux officiers du Gouvernement, &c. et des réunions des terres à la Couronne.

Remarque.—La 108me feuille est détachée.

C. N^o 3 Ins. Cons. S. 1704 à 1714.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant quatrevingt quatorze feuilles avec un index y attaché; il commence par l'ordre du Roy concernant la maniere de procéder dans le Conseil Supérieur daté du 18 Juin 1704, et finit par l'Edit du Roy de l'établissement de la Louisiane, daté du 14 Septembre 1712.—Ce qui est contenu en général est la même chose que le livre lettre B. et autentié par la signature du Greffier du Conseil.

D. N^o 4 Ins. Cons. S. 1714 à 1718.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contenant quatrevingt treize feuilles avec un index y attaché, exclusivement de la page du titre signée Begon Intendant sur laquelle est le certificat qui suit:

“ Le présent Régître contenant quatre-vingt treize feuillets, celui-ci non compris, a été cotté et paraphé par nous Intendans de justice, police et finance en la Nouvelle France pour servir à enrégistrer tous les arrêts, ordonnances, édits, lettres Patentés de sa Majesté, au Greffe du Conseil Supérieur de ce Païs, fait à Québec, le 25 Juillet, 1714.

(Signé) “ B E G O N . ”

Il commence par un contrat de don du Roy de trois mille livres par an à la Cathédrale de Québec daté de Septembre 1713 et finit avec le Brevet du Roi de ratification d'une concession par le Gouverneur et l'Intendant pour un lopin de terre dans Québec à Marianne Rivert veuve Dumontier daté du 26 Janvier 1717, le contenu est le même que celui ci-devant autentié par le Greffier du Conseil; et le premier et le dernier acte signés par Begon Intendant.

E. N^o 5. Ins. Cons. S. 1718 à 1722.

Ce livre est relié en veau et en bon état, contient 137 feuilles avec un index y attaché, outre la page du titre signée Bégon, il commence par la déclaration du Roi du 21 Mars 1718 qui réduit l'argent en carté du Canada à la moitié de sa valeur, et il finit par le réglemeut du Roi qui accorde des bâncs dans les Eglises du Canada; ce qu'il contient et son autenticité sont les mêmes que le livre ci-devant.

F. N^o 6. Ins. Cons. S. 1722 à 1735.

Ce livre est relié en veau; il contient cent soixante-dix-neuf feuilles avec un index détaché, outre la page du titre comme dans la lettre E, il a été dit qu'il contenoit cent quatrevingt-une feuille, mais il n'y a que cent soixante dix-neuf, il commence par la commission de Conseiller à Mr. Lanouiller du 10 Février 1722, et finit à la cent soixante seizieme feuille par un extrait des Régîtres du Conseil d'Etat du Roi sur une requête de François Poulin sieur de Francheville